

Catégorie I – Témoins et victimes

CHAQUE AUDITION

Arrondissement Judiciaire



Numéro de notice :

Annexe au PV n°

Commissariat

*Service jeunesse**

Partie 1

Le 14/09/2020 à 14:26 heures, Nous, XXXXs, Inspecteur principal de la police ZP XXX, avant de procéder à l'audition de,

HOUMBA Ines

Né(e) à

Résidence légale :

portons à la connaissance de la personne visée ci-dessus la communication succincte des faits au sujet desquels elle va être entendue, à savoir:

- 1) qu'elle ne peut être contrainte de s'accuser elle-même ;*
- 2) que ses déclarations peuvent être utilisées comme preuve en justice ;*
- 3) qu'elle peut demander que toutes les questions qui lui sont posées et les réponses qu'elle donne soient actées dans les termes utilisés ;*
- 4) qu'elle peut demander qu'il soit procédé à un acte d'information ou une audition déterminés ;*
- 5) qu'elle peut utiliser les documents en sa possession, sans que cela puisse entraîner le report de l'interrogatoire, et qu'elle peut, lors de l'interrogatoire ou ultérieurement, demander que ces documents soient joints au procès-verbal d'audition ou dossier.*

Partie 2

Entendons à XXXXX le 14/09/2020 à 14:26 heures :

HOUNBA Ines

qui déclare:

- "Je souhaite m'exprimer en **Français** et souhaite faire usage de cette langue en justice.

Ce jour vous m'entendez car je voudrais m'expliquer sur le fait que le 09/09/2020 je suis venue vous signaler que j'avais ramené mon fils Oscar en Belgique.

Mon fils Oscar est placé dans un centre qui n'est pas adapté à son handicap, mon fils souffre d'autisme.

A l'heure actuelle mon fils n'est pas scolarisé et n'a pas de suivi adapté à sa situation.

Je vous explique la situation:

Je me suis rendu en France, à Lille, fin juin 2019 car ils y favorisent l'intégration des enfants autistes dans l'enseignement normal, en étant suivi d'une AVS (une institutrice spécialisée).

Administrativement, je n'ai eu aucune aide, mais j'ai réussi à faire scolariser Oscar. Par contre je n'ai pas réussi à ouvrir mes droits en France.

Du au stress, je suis tombée malade dans le courant du mois d'août 2019, j'ai eu d'importantes crises d'angoisses, et je suis

Pendant 1 ans, Oscar a été scolarisé. Il a fait des progrès énormes, il parle et écrit maintenant. Décembre 2019, j'ai dû demander de l'aide du à cause de mes problèmes de santé. Je tombais souvent inconsciente, il me fallait quelqu'un pour m'aider. Mon ex-compagnon XXXX m'a alors proposé d'aller vivre chez lui, à Tours, afin de m'aider à m'occuper d'Oscar, et de me permettre de me reposer. Je suis restée de décembre jusqu'à mai 2020. Pendant le confinement, il a commencé à me maltraiter physiquement, émotionnellement. A plusieurs reprises il m'a mise à la porte, et j'ai dû dormir dans un centre social avec mon enfant.

A la fin du confinement, je l'ai fui, et je suis retournée dans mon appartement à Lille. Pendant le confinement, j'ai suivi Oscar pour l'école et tout se passait bien.

Fin juillet, la CRIP m'appelle (je ne sais pas à quoi correspond cette abréviation.) Ils me demandent de me rencontrer, parce qu'ils leur auraient « signalé des informations préoccupantes ». (Je n'ai jamais su qui leur a signalé ses informations soit disant préoccupantes...)

Les assistantes sociales ont signalé que j'ai quitté Tours avec mon fils, mais à aucun moment, il n'y font état du fait que je suis partie pour fuir des violences conjugales.

Mi-juillet, je me suis présentée à la CRIP à Lille. Là, ils m'ont posé des questions sur les médicaments que je prenais, des questions très personnelles sur ma vie, mon état de santé, sans m'expliquer pourquoi. J'étais effectivement fatiguée, épuisée, mais j'ai toujours su m'occuper de mon enfant. Je vous montre des vidéos, faites pendant le confinement avec Oscar, ou je lui apprend l'alphabet, les couleurs... Il a retenu son alphabet en 2 jours, c'est un enfant avec des capacités! Vous pouvez y voir comment est la relation avec mon fils sur les vidéos....

Le 30 juillet, ils m'ont donné rendez-vous au centre social à XXXX. Ils m'ont alors annoncé qu'il y avait une ordonnance pour le placement d'urgence de mon enfant. Ils me donnent le document que je vous remets (l'ordonnance) afin de le joindre à mon dossier, et que vous joignez en annexe 2.

dans l'ordonnance:

- *on parle de violence physiques, alors qu'ils n'ont RIEN qui pourraient laisser sous entendre que je maltraite mon enfant.*
- *Il parle d'instabilité me concernant, alors qu'ils n'ont de nouveau aucune preuve pouvant expliquer une instabilité quelconque. J'ai souffert des violences subies par mon ex-compagnon et aussi par rapport aux démarches administratives qui n'en finissaient pas, j'ai fait une dépression suite à ça, oui, mais RIEN ne prouve que je n'étais plus apte à m'occuper de mon fils, et je l'ai toujours été, apte à m'occuper de mes enfants.*
- *On parle d'instabilité géographique... J'ai vécu 17 ans à Anvers mais l'enseignement n'y était pas propice pour mon fils, raison pour laquelle j'ai déménager, c'est tout.*
- *On parle du fait que je suis incapable de donner un suivi médical ou scolaire approprié pour mon fils, je vous remets le dossier médical d'Oscar et les démarches faites en Belgique avant mon départ en France, prouvant le contraire. Vous le joignez en annexe 3 à mon pv. Je vous remets aussi les démarches faites en France pour son suivi médical et son suivi scolaire. Vous le joignez également dans l'annexe 3 au présent.*
- *Ils me reprochent de ne pas scolariser mon enfant alors que depuis septembre, depuis la rentrée, Oscar n'est pas scolarisé, ils ne veulent pas le scolariser alors que j'ai une autorisation de scolarisation dans une école normale le temps de trouver un enseignement spécialisé. J'ai même inscrit dans l'école André dans mon ancien quartier à*
- *XXXX, j'ai la preuve de l'inscription. Je vous remets l'autorisation et la preuve d'inscription et vous le joignez également dans l'annexe 4. Dans le centre, ils m'ont donné comme excuse qu'ils n'avaient pas les moyens de l'y déposer, et de l'y reprendre...*
- *J'ai un autre fils, Arthur, qui a 12 ans. Depuis le placement d'Oscar, ils ne se sont plus vus! ils se réclament mutuellement.*

- *Ils m'obligent de contribuer au frais du placement de mon enfant... Je n'ai rien de demandé, j'étais apte à m'en occuper... Il y avait d'autres possibilités.... Mais tout a été refusé.*
- *Dans l'ordonnance, ils ont prétendu d'être passé en mon domicile, alors que je vous promets, jamais ils ne sont venus en mon domicile, aucune enquête chez moi n'a été effectuée. La première enquête en mon domicile a été faite par vos services et date du 9 septembre.*

Entre le 30 et le 19 août, je suis partie en vacances avec mon fils.

Le 19 août, j'avais un rendez-vous au centre multidisciplinaire, avec une pédopsychiatre. Eux ont fait appel à « la protection de l'enfance » et ils sont venus me prendre l'enfant sur place. A la base, l'ordonnance de placement prenait effet le 27 juillet mais il n'y avait pas de place...

A partir du 19 août, je pouvais aller une fois par semaine voir mon fils. Une visite de 2 heures, sous surveillance, dans le bureau de l'assistante sociale. Mon fils pleurait, tapait le personnel, je le voyais maigrir semaines après semaines, il me demandait à manger à chaque fois, ... A la fin de la visite, il se mettait dans tout ses états. Il a fait des allergies car il a une intolérance au lactose (que je leur avait signalé) mais ils n'en tiennent pas compte. Mon fils fait encore des incidents sanitaire la nuit; Ils ne veulent pas lui mettre de couches et veulent qu'il dorme dans son urine pour lui apprendre la propreté. Par contre, il le laisse se laver seul, alors qu'il ne s'est jamais lavé seul, il a peur de l'eau. J'ai encore bcp d'exemples similaires....

Le 9 septembre, j'ai pu sortir seule avec Oscar, et j'ai tenté ma chance, je l'ai pris et je suis rentrée en Belgique. De suite, je me suis présentée avec lui en vos bureau pour vous demander de l'aide et pour vous signaler la situation problématique.

En vos bureaux, vos collègues m'ont malheureusement expliqué, qu'après un avis Parquet, je pouvais pas le garder avec moi. Vos collègues ont vu comment il se comportait avec moi, la relation fusionnelle que nous avons. Vos collègues ont également pu constater qu'il est autiste, certes, mais pas violent. Ses troubles du comportement sont loin d'être aussi graves que ce qu'ils disent. D'ailleurs le transfert s'est bien passé, je lui avait dit à Oscar de vous faire confiance, que tout allait bien se passer.

J'ai rédigé une lettre que je souhaite envoyer au juge, je vous la remets, et vous l'annexez au présent en annexe 5. Dans cette lettre, j'explique la situation désastreuse qui nous arrive, à moi et à mon fils.

J'ai moi-même aussi contacter le SAJ pour leur expliquer la situation, je leur ai également transmis tous les documents que je vous remets ce jour.

Mon fils ne se trouve pas à sa place là en France dans ce centre, il y est malheureux. Je suis disposée à accepter toute aide, et je vais collaborer avec vos services, du moment que mon fils me soit rendu. Le fait que je suis venue de suite en vos bureaux après l'avoir enlevé du centre en France fait état de ma bonne foi.

J'ai voulu contacter le juge ayant ordonné le placement de mon fils, mais il a quitté sa juridiction. Le placement est ordonné pour une durée de 6 mois, l'assistante sociale m'a dit que le transfert du dossier peut prendre jusqu'à 6 mois... Comment est-ce possible? Vous imaginez les dégâts sur mon enfant pendant 6 mois dans cette institution, loin de sa famille...

Ils veulent absolument inscrire mon enfant dans leur système d'enfant handicapé en France. Sachez qu'ils reçoivent des subsides de 7000 euros par mois, par enfant placé.

Ils veulent me faire signer un document du département des handicapés pour qu'ils aient le droit de percevoir des subventions pour mon fils. Ils me menacent de me déchoir de mes droits parentaux si je ne signe pas ce document!!!

Je sais qu'il y a beaucoup d'affaires de placement abusifs en France, similaire à mon cas,....

Je vous remets également mon dossier médical, comme ça vous savez tout. Vous l'annexez en 7.

*Vous me demandez, après lecture, si je souhaite corriger ou ajouter quelque chose à ma déclaration et je réponds **non***

Je reconnais avoir été informé(e) de la possibilité de me déclarer personne lésée et des droits qui y sont attachés¹ :

- o Je me déclare personne lésée*
- o Je ne souhaite pas me déclarer personne lésée*
- o Je souhaite réfléchir*

Je prends connaissance que je peux obtenir une copie gratuite du texte de mon audition. Je réponds OUI et vous me remettez une copie.

L'audition se termine le 14.09.2020 à 16.45 heures.

Après lecture, persiste et signe avec nous

¹ Si d'application, notamment lorsqu'une personne est entendue en qualité de témoin et qu'il apparaît qu'elle a subi un dommage suite à l'infraction (COL 5/2009 p. 11).